

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**AFFICHÉ LE 27 NOV. 2019**

## **COMITE SYNDICAL**

Le mardi 26 novembre 2019 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 4 novembre 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

**Etaient absents excusés :**

Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte.  
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.



## Délibération n° D-2019-21

**OBJET :** Demande de subvention au titre du Contrat de ville Durance Luberon Verdon agglomération – *Au chœur des Plantiers* – Année 2020

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 – modifiant l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### Exposé des motifs –

Le conservatoire propose une action « Au chœur des Plantiers » dans le cadre du contrat de ville de Durance Luberon Verdon agglomération, qui se déroulera à l'école des Plantiers de Manosque. Le projet est programmé sur 3 années. Trois disciplines artistiques seront proposées à partir de la rentrée 2019 : initiation à la danse, orchestre à l'école et théâtre. Les moyens mis à disposition concernent l'intervention de 8 enseignants et l'acquisition d'instruments pour l'orchestre à l'école. Le coût prévisionnel pour l'année 2020 est estimé à 23 548 € et mobilisera le soutien financier de l'Etat, DLVA et la CAF.

### – DECIDE –

**D'approuver** l'action « Au chœur des Plantiers » pour un montant de 23 548 € pour l'année 2020 dans le cadre du Contrat de Ville Durance Luberon Verdon ;

**De solliciter** les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, de Durance Luberon Verdon agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

**Dit** que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions de l'Etat, de Durance Luberon Verdon agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales

**Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020 ;

**D'autoriser** la Présidente du syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

Fait à Digne-les-Bains, le 26 novembre 2019.

La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.



The image shows a blue circular official stamp of the Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier Messiaen. The stamp contains the text: 'SYNDICAT MIXTE', 'Conservatoire à Rayonnement Départemental', 'Olivier MESSIAEN', and 'DEPARTEMENTAL'. Overlaid on the stamp is a red handwritten signature.